

SEANCE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

M. le Maire n° 1 - Désignation du Secrétaire.

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire n° 2 - Pouvoirs.

M. le Maire

M. le Maire n° 3 - <u>Approbation des Procès-Verbaux des séances des vendredis 17 juin et 8 juillet 2011.</u>

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire n° 4 - <u>Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.</u>

M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, un affaire financière, des fixations de tarifs, des attributions et désistements de location, une assurance, une reprise de concession dans un cimetière, des contentieux, des droits de préemption urbains et sur des fonds artisanaux, des fonds de commerce et des baux commerciaux.

M. le Maire n° 5 - Communications diverses.

M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.

M. le Maire n° 6 - <u>Ligne à Grande Vitesse Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon. Communication.</u>

M. le Maire fait une présentation du projet de la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (P.O.C.L). et expose les différents scenarii possibles pour le tracé.

n° 7 - Association Orléans Insertion Emploi. Désignation des représentants de la Ville.

Par délibération du 10 juillet 2009, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants de la Ville au sein de l'Association Orléans Insertion Emploi.

Les deux sièges réservés à l'opposition restent à pourvoir.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les deux représentants de l'opposition au sein de l'association.

Adopté à l'unanimité.

Mme MAUROY-PREVOST

n° 8 - Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret et sur la Déportation Juive. Désignation de représentants de la Ville. Modification.

Le C.E.R.C.I.L. a modifié ses statuts en juin 2011 réduisant le nombre de représentants de la Ville à deux titulaires et deux suppléants.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner pour représenter la Ville au sein de cette association :

- Mme Catherine MAUROY-PREVOST, Adjoint au Maire et M. Abel MOITTIE, Conseiller Municipal Délégué, en qualité de membres titulaires.
- Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU et M. Eric VALETTE, Adjoints au Maire, en qualité de membres suppléants.

Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.

EDUCATION

Mme MARECHAL

n° 9 - Rentrée scolaire et universitaire 2011, éducation artistique dans les écoles. Communication.

Mme MARECHAL présente l'évolution des effectifs des écoles, les différents travaux effectués dans chacune d'elle et les actions menées en faveur de l'enseignement artistique.

Mme BARRUEL présente le bilan de la première journée d'accueil des étudiants (J.A.N.E.) organisée au mois de septembre.

Mme MARECHAL

n° 10 - Restructuration de l'école maternelle Claude Lewy. Approbation de l'avant projet sommaire.

L'école Claude LEWY accueille 153 enfants répartis dans 7 classes dont une section pour les tout petits, située dans une annexe. Depuis 2009, l'école fonctionne sur 3 sites, 2 classes ayant été hébergées dans les locaux de l'école élémentaire Gutenberg petits.

Le programme retenu permettra de construire 3 salles de classes, un local pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, un bloc sanitaires et un local ménage sur le site de l'école.

Le recours à une fabrication industrielle, qui présente un intérêt au regard du développement durable et des délais d'exécution, a été envisagé et a conduit à privilégier la formule d'un procédé constructif de type ossature bois, avec des isolants autres que la laine de roche ou de verre.

L'objectif est de livrer les nouveaux locaux début 2013, le coût de cette opération a été arrêté à la somme de 930 000 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1°) d'approuver le dossier d'avant projet sommaire relatif à la restructuration de l'école maternelle Claude Lewy;
- 2°) de déléguer M. le Maire ou son délégué pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 11 - <u>Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.</u>

Des établissements scolaires du premier degré et un organisme sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions qui figurent au tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 3 900 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 12 - Restauration collective. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2010. Présentation.

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du compterendu annuel d'activités de la SOGERES, délégataire de la restauration collective, au titre de l'année 2010.

Le Conseil Municipal prend acte.

FINANCES

M. MARTIN

n° 13 - Budget 2011. Décision modificative n° 2.

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté par 42 voix. Il y a 13 abstentions.

n° 14 - <u>Taxe sur la consommation finale d'électricité. Fixation du coefficient multiplicateur unique.</u>

La loi du 7 décembre 2010 a modifié le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité pour les mettre en conformité avec le droit européen.

Jusqu'au 31 décembre 2010, la taxe sur la consommation finale d'électricité était assise sur le montant total des factures acquittées. Sur le territoire d'Orléans, son taux s'élevait à 8 % (délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 1960) ; la recette s'est établie à 1,925 millions d'euros en 2010.

Désormais, la taxe d'électricité est établie par rapport à un barème en €/Mwh dépendant de la puissance souscrite :

- 0,75 €/Mwh pour les consommations des non-professionnels et professionnels dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 36 Kva,
- 0,25 €/Mwh pour la consommation des professionnels dont la puissance maximale souscrite est supérieure à 36 KVa et inférieure à 250 KVa.

A compter de 2012, le coefficient multiplicateur maximum est fixé à 8,12 pour les communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,12 à compter du 1^{er} janvier 2012.

Adopté par 43 voix contre 6. Il y a 6 abstentions.

M. MARTIN

n° 15 - Commission Intercommunale des Impôts Directs. <u>Désignation des contribuables susceptibles d'y siéger.</u>

La loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.) devant exercer sa compétence à compter du 1^{er} avril 2012.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » a créé sa C.I.I.D. par délibération du 7 juillet 2011.

Cette commission sera chargée dès le premier avril 2012 de l'évaluation des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels en lieu et place de la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville, laquelle reste compétente pour l'évaluation des locaux d'habitation et des locaux professionnels.

Les membres de la commission sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur la base de la liste proposée par l'AgglO.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les représentants de la Ville pour Orléans (6 titulaires et 6 suppléants) pour la composition de la C.I.I.D. de l'AgglO.

Adopté par 46 voix. Il y a 9 abstentions.

n° 16 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Garantie d'emprunt.
Opération de réaménagement de 134 prêts de la Caisse des dépôts et consignations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement de 134 prêts réaménagés référencés en annexe à la délibération, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité qui y est indiquée pour chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues, pour un montant total de 57 085 408,05 €.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 17 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 80 logements situés résidence Croix Feuillâtre, rue Paul Lemesle, à Orléans. Garantie d'un emprunt de 36 104 € Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 36 104 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la réhabilitation de 80 logements situés rue Paul Lemesle à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 18 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 253 logements situés résidence Argonne, 1, 3, 5, 7 rue des jacobins à Orléans. Garantie d'un emprunt de 93 397 € Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 93 397 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la réhabilitation de 253 logements situés rue des jacobins à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 19 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 70 logements situés rue du petit pont. Garantie d'un emprunt de 25 692 € Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 25 692 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la réhabilitation de 70 logements situés rue du petit pont à Orléans.

n° 20 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 134 logements situés résidence des Jacobins, 16 à 26 rue Monseigneur-Vie. Garantie d'un emprunt de 23 050 € Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 23 050 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la réhabilitation de 134 logements situés rue Monseigneur-Vie à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 21 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 134 logements situés résidence clos Gauthier, rue Flandre Dunkerque à Orléans. Garantie d'un emprunt de 51 900 € Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 51 900 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la réhabilitation de 134 logements situés rue Flandre Dunkerque à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 22 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 100 logements situés résidence Grand Villiers 3, 51 avenue de la Marne à Orléans. Garantie d'un emprunt de 25 568 € Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 25 568 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la réhabilitation de 100 logements situés avenue de la Marne à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 23 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 40 logements situés résidence Grand Villiers 2, rue des jacobins. Garantie d'un emprunt de 9 425 € Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 9 425 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la réhabilitation de 40 logements situés rue des jacobins à Orléans.

n° 24 - O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais.

Réhabilitation de 50 logements situés résidence Grand

Villiers 1. Garantie d'un emprunt de 13 455 € Approbation

d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 13 455 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la réhabilitation de 50 logements situés résidence Grand Villiers 1 à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme CUGNY-SEGUIN

n° 25 - Plan Biodiversité. Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2010- 2020. Adhésion.

La stratégie Nationale pour la Biodiversité (S.N.B.) a pour vocation de proposer des modèles de développement et d'aménagement prenant systématiquement en compte le volet diversité biologique.

Les orientations stratégiques de la S.N.B. portent sur la préservation du vivant, l'assurance de l'usage durable et équitable de celui-ci, la mise en cohérence des politiques, ainsi que le développement, la diffusion et la valorisation des connaissances du patrimoine naturel. La S.N.B. ne comporte aucune contre partie financière de la part de l'Etat, qui s'engage toutefois dans sa mise en œuvre.

Forte d'un Agenda 21 ambitieux en terme de biodiversité, la Ville a approuvé en 2009 un Plan Biodiversité spécifique, notamment en recrutant un ingénieur biodiversité pour promouvoir et mettre en œuvre le plan biodiversité en ville.

A ce titre, l'adhésion de la Ville à la S.N.B. permettrait de conforter et communiquer les actions entreprises, d'impliquer tous les services pour une prise en compte de la biodiversité notamment dans les projets d'aménagement urbain et de gestion de la nature en milieu urbain et semi-urbain et de créer une synergie entre les actions menées par tous les acteurs impliqués dans ce réseau.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2010 - 2020.

Adopté à l'unanimité.

Mme CUGNY-SEGUIN

n° 26 - Plan Biodiversité. Étude du corridor écologique Loire. Programme opérationnel FEDER. Approbation d'une convention.

Le Conseil Municipal du 17 juin 2011 a approuvé le projet d'études faunistiques et floristiques sur le site de la Loire, ainsi que les demandes de subvention formulées auprès du fonds européen FEDER et du Conseil Régional du Centre.

Le dossier a été programmé au titre du programme opérationnel européen FEDER 2007 – 2013 et une subvention sera allouée au projet à hauteur de 15 922,19 €, soit 40 % du montant global de l'étude.

Le versement de cette subvention nécessite la signature par la Ville d'une convention à passer avec M. le Préfet de la Région Centre.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1°) d'approuver la convention à passer avec M. le Préfet de la Région Centre, déterminant les modalités d'application du programme opérationnel FEDER 2007 2013 pour l'étude du corridor écologique Loire ;
- 2°) de déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

Mme CUGNY-SEGUIN

n° 27 - <u>Ilot Calvin. Création et exploitation d'un doublet</u> géothermique. Avis à émettre.

La S.C.I. CALVIN EPERON projette de créer et d'exploiter un doublet géothermique pour la mise en place d'un chauffage et d'une climatisation d'un immeuble de bureaux.

Une enquête publique est ouverte du 12 au 26 septembre 2011 au titre de la loi sur l'eau.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur la demande formulée par la S.C.I. CALVIN EPERON au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Adopté à l'unanimité.

Mme CUGNY-SEGUIN

n° 28 - <u>Projets d'éducation à l'environnement et au développement</u> durable 2011-2012. Attribution de subventions.

La Ville encourage les actions menées en faveur de l'environnement et du développement durable dans les écoles.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 12 430 € pour la mise en œuvre de 30 projets proposés par 26 écoles.

Adopté à l'unanimité.

Mme CUGNY-SEGUIN

n° 29 - <u>Actions menées en faveur du développement durable.</u> <u>Attribution de subventions.</u>

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour un montant total de 3 325 € à l'association Loiret Nature Environnement (2 850 €) et l'Association pour la Protection des Chats Libres d'Orléans (475 €) au titre des actions menées en faveur du développement durable.

Mme CUGNY-SEGUIN

n° 30 - Assainissement. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2010. Présentation.

En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a présenté au Conseil de Communauté, en séance du 7 juillet 2011, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire d'assainissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication réglementaire portant sur l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal prend acte.

Mme CUGNY-SEGUIN

n° 31 - Elimination des déchets. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2010. Présentation.

En application de l'article L. 2224–5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a présenté au Conseil de Communauté, en séance du 7 juillet 2011, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire d'élimination des déchets.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette communication réglementaire portant sur l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal prend acte.

<u>DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,</u> ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. LEMAIGNEN

n° 32 - <u>Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».</u> Rapport d'activités 2010. <u>Présentation.</u>

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui font obligation aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités 2010 de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Le Conseil Municipal prend acte.

M. CARRE

n° 33 - Complexe sportif de La Source. Convention de mandat passée avec la S.E.M.D.O. Approbation du dossier de clôture.

La Ville a confié à la S.E.M.D.O. par convention de mandat du 31 juillet 2002 modifiée par avenants le 26 septembre 2003, le 19 juin 2006 et le 23 novembre 2006, la réalisation d'un complexe sportif dans le secteur du Grand Projet de Ville à la Source.

Cette opération de mandat étant terminée après la levée en 2010 des dernières réserves de garantie, il convient de la clôturer. Le bilan de clôture s'élève en dépenses à 6 069 738,78 € T.T.C. et fait apparaître un solde positif à reverser à la ville de 356 129,98 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver le dossier de clôture de la convention de mandat passée avec la S.E.M.D.O. pour le complexe sportif de la Source et le bilan annexé à la délibération ;
- 2°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 34 - <u>Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire.</u> <u>Approbation de conventions. Attribution de subventions.</u>

Dans le cadre du projet intra-mails, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver l'octroi de dix subventions pour des ravalements de façade conformément au tableau annexé à la délibération, pour un montant global de 79 696 €;
- 2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;
- 3°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions.

Adopté par 52 voix. Il y a 3 abstentions.

M. CARRE

n° 35 - Quartier Barrière Saint-Marc - La Fontaine. Acquisition d'une bande de terrain.

Un accord est intervenu sur la cession d'une bande de terrain en bordure de la rue du Paradis avec des propriétaires ayant l'intention de clôturer un lot à bâtir leur appartenant, rue du Paradis.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir au prix de 600 €, sur la base de 20 € le mètre carré, une bande de terrain d'une superficie totale de 30 m² à diviser des parcelles cadastrées section CI n° 888p et 892p.

Cette emprise, ainsi que le muret de soutènement de la clôture, sont destinés à être incorporés dans le domaine public communal ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié consécutif, lequel comportera une condition particulière autorisant les vendeurs à ancrer leur clôture sur le muret de soutènement, à charge d'en supporter la dépense et les coûts d'entretien ultérieurs.

M. CARRE

n° 36 - Quartier Argonne-Nécotin-Belneuf. Vente d'un immeuble d'anciens logements de fonction rue du Colonel O'Neil. Délibération modificative.

Par délibération, la Ville a procédé au déclassement d'un immeuble de logements collectifs, anciens logements de fonction d'instituteurs du groupe scolaire Gutenberg, sis 39 rue du Colonel O'Neil, pour sa mise en vente.

Une promesse de vente a été signée avec la société France Loire pour un projet de maison-relais s'adressant à un public en difficulté d'insertion sociale, au prix de 220 000 €.

L'avancement du projet de France Loire a cependant fait apparaître que la division foncière pourrait être optimisée pour à la fois, permettre une meilleure imbrication du projet avec la cour de l'école attenante, et une adaptation au nouveau passage des réseaux en supprimant une servitude prévue au bénéfice de la Ville.

Il en résulte deux légères modifications de l'emprise cédée, qui passe de 400 m² à 410 m², la Ville conservant un angle qui sera incorporé dans le trottoir public en raison de la présence de réseaux. Un avis de France Domaine confirme que le prix de 220 000 € n'est pas remis en cause.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1°) de modifier l'emprise déclassée telle qu'elle a été définie par délibérations du Conseil Municipal, d'une superficie de 410 m²;
- 2°) au vu de l'avis de France Domaine, d'approuver la cession de l'emprise complémentaire déclassée cadastrée section CM n° 847p pour 16 m², étant précisé que la Ville conservera une emprise de 6 m² à l'angle Sud Ouest du terrain, qui sera incorporée au trottoir public en raison de la présence de réseaux ;
- 3°) de proroger la promesse de vente consentie à la société France Loire jusqu'au 30 octobre 2011 en ce qu'elle porte sur la cession du principal, soit la parcelle cadastrée section CM n° 847 définie par les délibérations des 28 mai et 18 juin 2010.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 37 - <u>Hôtel Quai Barentin. Renonciation à une clause résolutoire</u> et à un pacte de préférence.

Par une délibération du 23 mars 1973, le Conseil Municipal a approuvé une promesse de vente portant sur la cession d'un terrain appartenant à la Ville, quai Barentin, parcelle cadastrée section AY n° 103, pour la réalisation d'un projet hôtelier. L'acte de vente contractualisait l'engagement de construire 149 chambres d'un standing minimum de trois étoiles.

Le projet ayant évolué, une délibération du 26 septembre 1975 a prévu l'augmentation de la capacité du projet, prévoyant une réalisation en deux tranches, la première comportant 110 chambres puis la seconde 90 chambres à édifier dans un délai maximum de cinq ans à compter de l'ouverture de l'hôtel.

En conséquence, un acte modificatif a été signé le 3 novembre 1975 avec une clause résolutoire précisant que ce délai serait prorogé d'année en année tant que le coefficient de remplissage de la tranche n'atteindrait pas 90 % et sous réserve de l'obtention du permis de construire relatif à cette deuxième tranche.

Les conditions n'ayant jamais été réunies, cette deuxième tranche n'a pas été réalisée. Par ailleurs l'acte de vente du 25 juillet 1974 stipulait au bénéfice de la Ville un pacte de préférence lui donnant la faculté d'acquérir ou de louer 120 places de parking au prix fixé par le service des domaines.

Ces conditions apparaissent trente six ans après sans intérêt et impossibles à mettre en œuvre pour la Ville, s'agissant de la clause résolutoire, les nouveaux propriétaires des murs en demandent la suppression.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) de décider de renoncer sans indemnité au pacte de préférence stipulé dans l'acte de vente initial du 25 juillet 1974 et à la condition résolutoire résultant de l'acte du 3 novembre 1975. Les frais de l'acte modificatif et de sa publication sont à la charge des demandeurs, les sociétés S.A. CICOBAIL, S.A. FINAMUR, et S.A. OSEO;
- 2°) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte consécutif modificatif portant sur l'ensemble immobilier constitué par les lots 40, 100 et 101 de l'ensemble immobilier sis à Orléans 44 quai Barentin cadastré section AY n° 103.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 38 - Quartier Châteaudun - Dunois - Faubourg Bannier. Mise en vente de logements de fonction rue du Faubourg Bannier. Approbation du cahier des charges de cession.

L'immeuble situé 45 rue du Faubourg Bannier, appartenant à la Ville, se compose d'anciens logements de fonction réservés aux instituteurs. Il est totalement inoccupé depuis l'été 2010.

Il s'agit d'un immeuble ancien de deux étages avec combles, sur rue, de trois logements, comprenant un bâtiment principal avec porche central d'une superficie d'environ 500 m² et de dépendances. Il bénéficie d'une cour accessible par le porche permettant l'aménagement de quelques stationnements.

Cet immeuble étant devenu sans intérêt pour un usage communal, il est proposé au Conseil Municipal de le mettre en vente sur le marché. Des visites collectives seront organisées du 10 octobre au 16 décembre 2011, avec une date de remise des offres fixée au 6 janvier 2012. Une publicité interviendra par voie de presse et sur le site Internet de la Ville.

- 1°) de décider de mettre en vente par une procédure de mise en concurrence après publicité, l'immeuble d'anciens logements de fonction appartenant à la Ville situé 45 rue du Faubourg Bannier, parcelles cadastrées section AV n° 324p et 325p;
- 2°) d'approuver le document annexé à la délibération, valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 39 - Z.A.C. Les Allées de La Source. Vente d'anciens locaux à usage scolaire à la S.E.M.D.O.

Le site de l'ancien groupe scolaire Claude Bernard est intégré au programme de la Z.A.C. Les Allées de la Source, en vue de sa démolition, de sa viabilisation et de sa conservation comme lot à bâtir pour un programme de logements ou d'activités.

L'avis de France Domaine du 23 juin 2011 fixe la valeur de ce bien à 200 000 €. En exécution de l'avenant n°6 au traité de concession, le bien est cédé en l'état, à l'euro symbolique, à la S.E.M.D.O., aménageur, qui fait son affaire dans les règles de l'art des démolitions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) conformément à la délibération du 26 novembre 2010 ayant décidé la désaffectation du site de l'ancien groupe scolaire Claude Bernard libéré de toute occupation, et aux dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de décider le déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier à vendre, correspondant à la parcelle cadastrée section EP n°225 et sa cession à l'euro symbolique à la S.E.M.D.O. ;
- 2°) d'autoriser la S.E.M.D.O. à procéder à la démolition des bâtis existants après la délivrance du permis de démolir et à prendre possession du bien sans attendre la signature de l'acte notarié et le transfert de propriété. Cette entrée en jouissance emporte transfert de la garde juridique au futur acquéreur avec les responsabilités induites ;
- 3°) de déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente dont les frais sont supportés par l'acquéreur, lequel sera par ailleurs dispensé de verser l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER

n° 40 - <u>Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives</u> <u>Rurales. Attribution d'une subvention.</u>

L'Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales (A.J.I.R.), en partenariat avec la Ville et la Chambre d'Agriculture, organise chaque année une manifestation, place du Martroi, intitulée « Un dimanche / Une journée à la campagne ». L'édition 2011 s'est déroulée le dimanche 28 août.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 475 € au profit de l'association A.J.I.R.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER

n° 41 - F.I.S.A.C. centre-ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.

Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville, aux entrées de faubourgs ouverts sur le centre-ville et dans les zones urbaines sensibles.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1°) d'approuver la convention à passer avec la S.A.R.L. La Compagnie des Ours C'est Ma Maison, siégeant au 306 rue de Bourgogne, dans le cadre du F.I.S.A.C Centre-Ville 2009 2011 ;
- 2°) d'approuver l'octroi d'une subvention, conformément au tableau annexé à la délibération, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies, pour un montant total de 2 114 € pour l'exercice 2011 ;
- 3°) de déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avéreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 42 - Projet d'un laboratoire de molécules bioactives sur le campus d'Orléans La Source. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.

Le projet d'un laboratoire de molécules bioactives sur Orléans, d'un montant total de 2 350 000 €, a été lancé début 2006 et soutenu dans le cadre du Contrat de Plan Etat / Région 2007 / 2013.

Ce laboratoire sera implanté sur un terrain propriété de l'Etat situé sur le campus de l'Université d'Orléans et à proximité de l'Institut de Chimie Organique et Analytique. Cette réalisation permettra de réunir sur un même site les différents acteurs de la recherche publique et privée. L'Etat (Rectorat de l'Académie d'Orléans - Tours) en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Ce bâtiment sera livré non équipé. A ce titre, l'Université d'Orléans sollicite une subvention de 150 000 € auprès de la Ville qui permettra l'équipement du laboratoire : mobilier de laboratoires, paillasses, hottes...

- 1°) d'approuver la convention à passer avec l'Université d'Orléans définissant les engagements des parties pour l'équipement du laboratoire de molécules bioactives. Cette convention prendra effet à compter de sa transmission au Préfet et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2013 ;
- 2°) d'attribuer dans ce cadre une subvention à hauteur de 150 000 € au profit de l'Université d'Orléans pour l'équipement du laboratoire.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 43 - <u>Jeune Chambre Economique d'Orléans. Projet "Osez Citoyens". Approbation d'une convention de partenariat.</u> Attribution d'une subvention.

La jeune chambre économique d'Orléans a sollicité une subvention de la Ville afin d'engager un projet visant la mise à l'honneur de jeunes bénévoles de 16 à 25 ans, impliqués dans la vie associative de l'agglomération orléanaise, et notamment ceux issus des quartiers dits prioritaires.

Le projet « Osez Citoyens » se déroulera le jeudi 13 octobre 2011 à Orléans. Il s'agit de rapprocher lycéens, apprentis et étudiants de la faculté d'Orléans sur la thématique de l'engagement citoyen. Le coût estimé du projet est de 36.000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1°) d'approuver la convention à passer avec la jeune chambre économique d'Orléans, définissant les modalités de partenariat et les engagements des parties dans le cadre du projet « Osez Citoyens » 2011 ;
- 2°) d'attribuer une subvention à la jeune chambre économique d'Orléans pour le projet « Osez Citoyens » d'un montant de 4 000 € ;
- 3°) de déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

VIE SPORTIVE, EDUCATIVE, CULTURELLE ET SOCIALE

M. PEZET

n° 44 - Orléans Loiret Basket. Rapport des représentants de la Ville au conseil de surveillance de la S.E.M.S.L. Présentation.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte qui prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit

d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activités des représentants de la Ville siégeant au conseil de surveillance de la S.E.M. Orléans Loiret Basket pour la saison sportive 2010-2011, ainsi que le bilan et le compte de résultats pour l'exercice écoulé du 1^{er} juin 2010 au 30 juin 2011.

Adopté par 44 voix. Il y a 10 abstentions.

Mme GRIVOT

n° 45 - Educateurs sportifs municipaux. Mise à disposition auprès d'associations sportives pour la saison 2011/2012. Approbation de conventions.

La Ville met des éducateurs sportifs municipaux à disposition d'associations qui déploient des actions importantes en matière de formation auprès des jeunes.

Les associations concernées sont : Pieds Blancs Les Aydes, le Rugby Club Orléans, l'Aviron Club Orléans Olivet, l'A.S.P.T.T. Orléans Voile, le Club Alpin Français, l'A.S.P.T.T. Orléans Natation et les Enfants de Neptune d'Orléans. Elles rembourseront l'ensemble des coûts de mise à disposition.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1º) d'approuver le principe du renouvellement de cette forme de soutien de la Ville aux actions de formation d'associations ayant une vocation d'éducation sportive, par la mise à disposition d'Educateurs Sportifs Municipaux pour la saison sportive 2011/2012;
- 2º) d'approuver les conventions de mises à disposition d'Educateurs Sportifs Municipaux avec les associations suivantes : Pieds Blancs Les Aydes, le Rugby Club Orléans, l'Aviron Club Orléans Olivet, l'A.S.P.T.T. Orléans Voile, l'A.S.P.T.T. Natation, le Club Alpin Français et les Enfants de Neptune d'Orléans pour la saison sportive 2011/2012 ;
- 3º) d'autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 46 - Clubs sportifs sous conventions d'objectifs. Attribution des subventions et des soldes de subventions pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal a approuvé la signature de conventions d'objectifs avec plusieurs clubs que la Ville subventionne.

Selon les termes de ces conventions, le montant de l'aide financière annuelle est déterminé par plusieurs critères, notamment en fonction de la réalisation des objectifs sportifs.

Compte tenu de ces critères, Il convient d'approuver le montant des subventions 2011 pour chacun des clubs sportifs conventionnés énumérés dans la délibération et le solde de ces subventions qui tient compte du versement des acomptes antérieurs.

- 1°) d'approuver le versement des subventions à accorder aux clubs sous conventions d'objectifs, au titre de l'année 2011, pour un montant global de 1 159 250 €;
- 2°) de fixer le solde des subventions 2011 à verser pour un montant global de 187 600 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 47 - <u>Dispositif « Vivre ensemble à Orléans - Sport et handicap ».</u> Saison 2011-2012. Approbation de trois conventions.

Dans le cadre du dispositif « Vivre Ensemble à Orléans – Sport et Handicap », la Ville souhaite reconduire la mise en place d'activités sportives pour la saison 2011-2012.

Elles seront animées par les éducateurs sportifs de la Ville et les participants inscrits auprès des structures d'accueil seront placés sous la responsabilité du personnel des associations pendant toute la durée de la pratique.

Le tarif de l'activité a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2011 à 44,20 € par personne pour les associations orléanaises et 49,80 € pour les autres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer dans le cadre du dispositif « Vivre ensemble à Orléans – Sport et handicap » pour la saison sportive 2011-2012 avec le Foyer des Tisons, les Amis de Pierre et le Hameau de Julien, afin de préciser les engagements des parties dans le cadre de ce dispositif.

Adopté par 53 voix. Il y a 1 non participation.

Mme GRIVOT

n° 48 - Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations.

Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour être soutenues au titre des projets qu'elles souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions exceptionnelles à ces associations pour 2011, selon les tableaux joints à la délibération, pour un montant total de 154 650 €.

Adopté par 47 voix. Il y a 7 abstentions.

M. SANKHON

n° 49 - Jeunesse. Attribution d'une subvention exceptionnelle.

L'association Jeunesse et Arts Martiaux œuvre dans le domaine de la prévention de la délinquance par le biais de la pratique des arts martiaux. La Ville attribue chaque année à cette association une subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention d'objectifs à hauteur de 81 700 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 286 € à l'association Jeunesse et Arts Martiaux au titre de l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

M. SANKHON

n° 50 - Soirée jeunes talents 2011. Approbation d'une convention à passer avec l'Association Evénements Griots Modernes.

La soirée jeunes talents, lancée en 2009, a pour objectif de mettre en avant les talents divers et variés des jeunes d'Orléans et du Département. Cet événement est organisé par la Ville d'Orléans, en collaboration avec l'association Evénements Griots Modernes.

Le 8 octobre 2011, au théâtre d'Orléans, la prochaine édition mettra en scène des jeunes talents du rock, de la soul ou encore des différents styles de danse.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1°) d'approuver la convention à passer avec l'association Evénements Griots Modernes dans le cadre de la soirée jeunes talents 2011 ;
- 2°) de décider dans ce cadre de l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association Evénements Griots Modernes ;
- 3°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer la dite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. SANKHON

n° 51 - Festival de Hip Hop. Approbation d'un avenant à la convention de partenariat passée avec l'association Originales Passions 45.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat avec l'association Originales Passions 45 qui définit les conditions dans lesquelles la Ville apporte son concours logistique et financier pour l'organisation du concours « Hip Hop International Championship » et la participation à la mise en œuvre du premier festival orléanais de hip-hop qui s'est tenu du 9 au 17 avril 2011.

Par cette convention, la Ville s'était engagée notamment à accompagner l'association dans la recherche de partenaires pour l'organisation de ce concours et à lui attribuer une subvention de 5 000 €

Un des partenaires approchés ne peut finalement pas accompagner le projet et la Ville est sollicitée pour verser une subvention complémentaire et exceptionnelle de 15 000 € à l'association pour lui permettre d'assumer les charges de cette manifestation.

- 1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Originales Passions 45 d'Orléans ;
- 2°) de décider de l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association Originales Passions 45 d'Orléans, d'un montant de 15 000 € au titre de l'année 2011 ;
- 3°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme LECLERC

n° 52 - <u>Subventions en faveur d'associations relevant du secteur social, santé et handicap.</u>

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations relevant du secteur social, santé et handicap selon les tableaux annexés à la délibération pour un montant total de 5 237 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme LECLERC

n° 53 - Fonds Unifié Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes. Approbation de la convention financière pluriannuelle de partenariat 2011-2013 à passer avec le Département du Loiret.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département du Loiret assure la gestion décentralisée de dispositifs sociaux. Afin de répondre à une logique de guichet unique, il a mis en place le Fonds Unifié Logement (F.U.L.) qui regroupe les différentes aides financières attribuées aux personnes en situation de précarité (ex-Fonds Solidarité Logement et ex-Fonds Solidarité Energie).

Le Département du Loiret assure également la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.), qui attribue différentes aides financières à destination de jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et / ou professionnelle.

Le Département du Loiret fait appel à la contribution des communes au titre de ces deux dispositifs.

Au regard de sa population de référence au 1er janvier 2011, la contribution financière de la Ville au dispositif du F.U.L s'élève à 58 257 € au titre du F.S.L, et à 23 303 € au titre des dispositifs eau, énergie et téléphone, soit un total de 81 560 € La contribution financière au dispositif F.A.J s'élève, quant à elle, à 11 651 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver la convention de partenariat pluriannuelle 2011-2013 à passer avec le Département du Loiret dans le cadre du Fonds Unifié Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes ;
- 2°) de déléguer M. le Maire pour signer cette convention au nom de la Ville.

Mme BARANGER

n° 54 - <u>Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.</u> Rapport sur les actions de développement social urbain engagées en 2010. Présentation.

Depuis plusieurs années, la Ville bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U-C.S) instituée par la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale.

Cette dotation a pour objet de «contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées». La D.S.U - C.S est attribuée aux communes éligibles. S'agissant d'Orléans, son montant s'élève à 3 185 258 € pour 2010.

En vertu de l'article L 1111-2 du Code général des Collectivités Territoriales, un rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain doit être présenté annuellement au Conseil Municipal.

Au total, en 2010, la Ville a engagé des dépenses pour ces quartiers d'un montant global de 9 016 349,20 € dont 5 016 721,14 € en investissement et 3 999 628,06 € en fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport sur les actions de développement social urbain engagées par la Ville pour l'année 2010 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. MONTILLOT

n° 55 - Réussite éducative. Approbation d'une convention financière à passer avec le C.C.A.S.

Le plan de cohésion sociale de la loi du 18 janvier 2005 apporte des moyens et des outils nouveaux ou complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

Ce programme de réussite éducative vise à rendre effective l'égalité des chances pour ces jeunes des quartiers défavorisés habitant en Zone Urbaine Sensible et scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire situé en Zone d'Education Prioritaire ou Réseau d'Education Prioritaire.

L'objet de la convention proposée est de fixer les modalités de versement par la Ville au C.C.A.S. d'une subvention de 84 000 € pour la mise en place des actions du dispositif de réussite éducative. Cette convention est conclue au titre de l'année 2011 et pourra être reconduite par voie d'avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal:

1°) d'approuver la convention fixant les modalités de versement par la Ville au C.C.A.S. d'une subvention de 84 000 € pour la mise en place des actions du dispositif de réussite éducative au titre de l'année 2011 ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer cette convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme d'AUX

n° 56 - Festival de Loire 2011. Approbation de conventions de partenariat.

Dans le cadre du Festival de Loire 2011, la Ville a engagé des démarches auprès d'entreprises, de collectivités, et d'établissements publics afin de proposer différents types de partenariats.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de partenariat à passer avec les organismes énumérés dans la délibération, qui apportent leur soutien financier, promotionnel, logistique ou médiatique au Festival de Loire 2011.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 57 - 600ème anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Approbation d'une convention à passer avec l'association Art O'Contemporain. Attribution d'une subvention.

Dans le cadre du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc célébré l'an prochain, l'association l'Art O'Contemporain propose d'organiser une manifestation artistique intitulée « Jeanne O'Contemporain ». Un appel à projet est lancé auprès des artistes professionnels locaux, nationaux et internationaux pour réunir 600 portraits de Jeanne d'Arc. Un montage vidéo sera réalisé à partir des images numérisées des œuvres originales afin d'en faire une projection monumentale.

La Ville assurera la mise en œuvre technique et intégrera ce projet à la communication de la manifestation. Une convention de soutien est proposée pour définir les engagements de chacune des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- $1^{\rm o})$ d'approuver la convention à passer avec l'association l'Art O'Contemporain pour l'organisation de la manifestation « Jeanne O'Contemporain », dans le cadre du $600^{\rm ème}$ anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc ;
- 2°) d'attribuer une subvention globale de 15 000 € net de T.V.A. à l'association l'Art O Contemporain ;
- 3º) d'autoriser M. le Maire à signer cette convention au nom de la Ville.

M. FOUSSIER

n° 58 - Marché de Noël 2011. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances.

Le marché de Noël 2011 accueillera dans les chalets, sous les tentes ou plus rarement en plein air, les commerçants, les artisans et les associations qui vendront ou mettront en valeur leurs produits et activités. Les occupants de ces espaces mis à disposition, équipés et aménagés pour l'événement, se verront appliquer des redevances qui sont détaillées en annexe à la délibération.

Un contrat d'occupation temporaire et révocable du domaine public est proposé pour l'édition 2011. Il sera présenté à la signature de chaque exposant, définissant les engagements de chacune des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1°) d'approuver les redevances pour occupation temporaire du domaine public à appliquer pour le marché de Noël 2011 telles que présentées en annexe à la délibération ;
- 2°) d'approuver le contrat-type d'occupation temporaire du domaine public pour l'édition 2011 du marché de Noël ;
- 3°) de déléguer M. le Maire pour signer les contrats à intervenir dans ce cadre et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 59 - Orque Saint-Marceau. Acquisition d'un jeu supplémentaire. Approbation d'une convention à passer avec l'association Les amis des Orques Saint-Marceau.

L'orgue de Saint Marceau, inauguré en septembre 2001 a été partiellement financé par l'association des Amis des Orgues de Saint-Marceau.

A l'occasion du 10ème anniversaire de l'orgue Saint-Marceau, l'association a proposé à la Ville, propriétaire de l'instrument, de financer l'installation d'un 2ème jeu (fagott 16'). Le coût de cette acquisition est de 21 647,60 € T.T.C., préfinancé par la Ville. L'association s'engage à apporter une participation de 18 296,12 € T.T.C. dont 16 000 € obtenus du Ministère de la Culture et de la Communication. La différence restera à la charge de la Ville.

Afin de réaliser cette opération, une convention est proposée, précisant l'engagement de chacune des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association des Amis des Orgues de Saint-Marceau, afin de déterminer les modalités de financement pour l'installation du jeu supplémentaire Fagott 16' à l'orgue de l'église Saint-Marceau, pour un montant de 21 647,60 € T.T.C. La convention prendra fin à la réalisation de l'opération et après perception par la Ville de la participation de l'association ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 60 - <u>Association l'Antirouille. Approbation d'une convention.</u> Attribution d'une subvention d'équipement.

L'association Antirouille, titulaire de la délégation de service public de l'Astrolabe, a adopté et lancé un plan de renouvellement de son matériel scénique pour la période 2011-2012. Ce projet porte sur un budget de 90 000 € H.T. soit 107 640 € T.T.C. et la Ville est sollicitée pour le financement de la tranche 2011 s'élevant à 52 040 € H.T.

La Ville propose de financer la tranche 2011 à hauteur de 10 000 € pour permettre l'acquisition d'une console de son numérique et de systèmes de son en façade et en retour pour l'espace dénommé *l'AstroClub*.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1°) d'approuver la convention à passer avec l'association Antirouille pour le soutien à l'équipement au titre de l'année 2011 ;
- 2°) d'attribuer à l'association Antirouille une subvention de 10 000 € pour l'acquisition de matériel scénique au titre de l'année 2011 ;
- 3°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 61 - Associations culturelles. Bobine Théâtre et C.E.R.C.I.L. Approbation d'une convention et d'un avenant. Attribution de subventions.

Afin de poursuivre leurs activités ou d'initier de nouveaux objectifs, des associations culturelles ont sollicité la ville pour obtenir une subvention au titre de l'année 2011.

Par ailleurs, un avenant n° 1 à la convention de soutien 2010-2012 est proposé au titre de 2011 avec l'association Bobine Théâtre, cette jeune compagnie s'investissant dans un travail soutenu de création conjuguant théâtre et dans et dans le domaine du théâtre jeune public.

Enfin, le Centre de Recherche et de Documentation sur les Camps d'Internement dans le Loiret et la déportation juive développe un vaste programme culturel au sein du musée-mémorial. Une convention de soutien est proposée pour 2011.

L'ensemble des subventions proposées est présenté dans le tableau annexé à la délibération.

- 1°) d'approuver les subventions à attribuer aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé à la délibération, y compris le Bobine Théâtre et le C.E.R.C.I.L., pour un montant total de 53 225 €;
- 2°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 à passer avec le Bobine Théâtre et la convention de soutien à passer avec le C.E.R.C.I.L. pour l'année 2011 ;
- 3°) d'autoriser M. le maire à signer ledit avenant et ladite convention de soutien au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 62 - Théâtre d'Orléans. Association Scène Nationale d'Orléans. Utilisation des salles par les associations et la Ville pour le 1er semestre 2011.

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de moyens passée avec l'association du Carré Saint-Vincent (Scène Nationale Théâtre d'Orléans), la Ville dispose, à titre payant, de jours d'utilisation des salles du théâtre dont peuvent bénéficier les associations et services culturels.

Le montant des services utilisés au cours du 1^{er} semestre 2011 par les associations et la Ville s'élève à 71 592,50 € T.T.C., détaillé dans le tableau annexé à la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider du versement à l'association Scène Nationale Théâtre d'Orléans d'une somme de 71 592,50 €T.T.C., au titre du premier semestre 2011.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 63 - Théâtre Gérard Philipe. Approbation de trois conventions de partenariat avec Jeunesses Musicales de France, Bath'art et Grossomodo.

La Ville, dans le cadre de sa politique de développement culturel, souhaite mettre en place des axes structurants, créant des relations de travail avec les établissements culturels et le tissu associatif local. Elle ambitionne par ailleurs de renforcer la vocation du jeune public qui est mise en place depuis plusieurs saisons.

Pour permettre la réalisation de ces programmations, la Ville prend en charge les services nécessaires valorisés respectivement à hauteur de 15 647 € 4 238 € et 5 645 € pour les associations Bath'art, Jeunesses musicales de France et Grossomodo. Des conventions de partenariat définissent les conditions de cette collaboration qui se poursuit depuis plusieurs années.

- 1°) d'approuver les trois conventions de partenariat à passer pour la saison 2011- 2012 avec les associations suivantes :
 - ✓ Association les Jeunesses Musicales de France,
 - ✓ Association BATH'ART,
 - ✓ Association GROSSOMODO;
- 2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer les conventions au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 64 - <u>Culture et Création Artistique. Droits de reproduction et redevance d'utilisation des œuvres. Fixation des tarifs.</u>

Par délibérations, le Conseil Municipal avait fixé des tarifications de reproduction des œuvres d'art en matière de travaux photographiques et de redevance d'utilisation pour le Musée des Beaux Arts et pour le réseau des Bibliothèques.

Compte tenu de la hausse des prix et des coûts de la maind'œuvre, il est proposé d'actualiser les tarifs existants, d'harmoniser les pratiques et de les appliquer aux établissements suivants : Musées des Beaux Arts et Historique, Centres Jeanne d'Arc et Charles Péguy, réseau des médiathèques et bibliothèques d'Orléans et Muséum.

Il est également proposé la création de tarifs réduits pour deux prestations, pour les étudiants, chercheurs, institutions académiques, éditions et sites à caractère culturel. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} novembre 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver la nouvelle tarification des travaux photographiques des œuvres d'art et documents et de la redevance d'utilisation pour les établissements culturels précités, selon le tableau annexé à la délibération :
- 2°) d'approuver la mise en place de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} novembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 65 - <u>Muséum. Acquisition d'une collection de coléoptères.</u> Demande de subvention.

Le Muséum dispose d'une importante collection de coléoptères de la faune de France et souhaite privilégier dans le cadre de sa politique d'établissement tout développement du patrimoine régional.

Des particuliers proposent une collection constituée, au vingtième siècle, de la quasi totalité des familles de coléoptères français, soit environ 9 300 spécimens présentés dans 85 cartons vitrés standard.

Une telle acquisition évaluée à 4 000 € net de T.V.A. entre dans le champ des objets subventionnables par le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.).

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1°) de décider de l'acquisition au bénéfice du Muséum de la collection « Jean Gazut » pour un montant de 4 000 € net de T.V.A. ;
- 2°) de solliciter du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.) une subvention au taux le plus élevé possible ;
- 3°) de déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville tout document nécessaire à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 66 - Réseau des bibliothèques. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'atelier du Carroir. Attribution d'une subvention.

Dans le cadre du Festival de Loire, l'association Atelier du Carroir, a proposé à la Ville l'organisation d'une table ronde sur le thème « Les radeaux de Loire : Une histoire des hommes, de l'art et de l'imaginaire universel » le 1^{er} octobre 2011 à la Médiathèque.

Il est proposé d'apporter un concours matériel et financier à l'association du Carroir se traduisant par la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque et l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 €. Une convention déterminant les engagements de chacune des parties est proposée.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1º) d'approuver la convention à passer avec l'association Atelier du Carroir pour la réalisation de la table ronde à la Médiathèque d'Orléans dans le cadre du festival de Loire 2011;
- 2°) d'attribuer une subvention de 600 € à l'association Atelier du Carroir dans le cadre du festival de Loire 2011 :
- 3°) d'autoriser M. le Maire à signer cette convention, au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 67 - <u>Médiathèque. Dépôt légal imprimeur. Approbation d'une convention à passer avec la Bibliothèque Nationale de France.</u>

Le Conseil Municipal a approuvé une convention prévoyant pour 3 ans et jusqu'en 2011 les modalités d'organisation des missions du dépôt légal imprimeur, effectuées par la médiathèque pour le compte de l'État. A ce titre, la médiathèque bénéficie du label « Pôle associé » de la Bibliothèque Nationale de France et perçoit une subvention fixée

annuellement, qui prend en compte le financement d'un poste de catégorie B, d'un poste de catégorie C et des frais de traitement du dépôt légal.

Une convention pour 2011 prévoit l'attribution à la médiathèque d'une subvention de 86 000 € T.T.C., identique à celles de 2009 et 2010, pour le fonctionnement Dépôt Légal Imprimeur en 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver la convention n° 2011/120/423 organisant le service du dépôt légal imprimeur à la Médiathèque, à passer avec la Bibliothèque Nationale de France, et qui prévoit en 2011 le versement au profit de la Ville d'une subvention d'un montant de 86 000 € T.T.C. ;
- 2°) de déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme de CHANGY

n° 68 - <u>Vie associative. Rentrée en fête 2011. Approbation de trois</u> conventions de partenariat.

Dimanche 11 septembre 2011, la Ville a organisé « Rentrée en Fête », en centre ville.

Il avait été proposé aux Mutuelles Générales de soutenir financièrement cette opération en contrepartie de leur présence sur un stand, au cours de la manifestation.

L'association « Les Vitrines d'Orléans » et l'entreprise « Energie Environnement Nature » ont par ailleurs accepté d'offrir des lots au jeu concours organisé par la Ville à l'occasion de cette manifestation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver les conventions de partenariat à conclure dans le cadre de « Rentrée en fête 2011 » avec :
- les Mutuelles Générales, pour une participation à hauteur de 1 500 €,
- l'association Fédération du Commerce et de l'Artisanat d'Orléans (Les Vitrines d'Orléans), pour une participation sous forme de bons d'achat aux trois gagnants du jeux concours, pour un montant total de 100 €.
- l'entreprise Energie Environnement Nature, pour la remise d'une console de jeux d'une valeur de l'ordre de 140 €, au gagnant du jeu concours ;
- 2°) de déléguer M. le Maire pour signer les conventions correspondantes au nom de la Ville.

Mme de CHANGY

n° 69 - <u>Association « Accueil des Villes françaises ». Attribution</u> d'une subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer une subvention de 665 € à l'association « Accueil des villes françaises » au titre de l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

Mme CHERADAME

n° 70 - Maîtrise d'ouvrage unique poste central de régulation du trafic/jalonnement dynamique des parkings relais.

Approbation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

La Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » (AgglO) souhaitent une évolution majeure du système de régulation du trafic commun aux deux collectivités en vue de la mise en service en juin 2012 de la seconde ligne de tramway.

L'AgglO a souhaité confier à la Ville la maîtrise d'ouvrage du projet portant sur la gestion du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, le suivi et le pilotage de l'étude globale, l'organisation de réunions de travail avec l'ensemble des acteurs concernés, la gestion administrative, financière et comptable de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une convention est proposée en ce sens, qui prendra fin à la date de la délivrance du quitus à la Ville.

L'AgglO prendra à sa charge :

- 50 % du montant H.T. des dépenses liées aux études relatives au Poste Central de Régulation de Trafic s'élevant à 34 684,00 T.T.C.
- 100 % du montant H.T. des dépenses liées aux études relatives au jalonnement dynamique des parkings relais (P+R) s'élevant à 6 697,60 T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », relative à la maîtrise d'ouvrage des projets suivants : poste central de régulation du trafic et jalonnement dynamique des parkings relais ;
- 2°) de déléguer M. le Maire pour signer la dite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme CHERADAME

n° 71 - Marché de travaux courants de voirie. Complément au bordereau des prix unitaires. Approbation d'un avenant.

Le Conseil Municipal a approuvé le marché à bons de commande relatif aux travaux courants de voirie passé avec le groupement EUROVIA-SMAC pour un montant par période de 299 000 € T.T.C. minimum et de 1 196 000 € T.T.C. maximum.

Au cours de l'exécution de ce marché, il est apparu nécessaire de décomposer certains prix unitaires du bordereau de prix unitaires.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver l'avenant n° 1 relatif au complément apporté au bordereau des prix du marché de travaux courants de voirie, à passer avec le groupement EUROVIA-SMAC. Cet avenant ne modifie pas le marché quant à ses montants minimum et maximum ;
- 2°) de déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme CHERADAME

n° 72 - Requalification des rues Fernand Rabier, Emile Davoust et Paul Fourché. Lot n° 1 : V.R.D. Approbation d'un avenant.

La Ville a approuvé par délibération les marchés de requalification des rues Fernand Rabier, Emile Davoust et Paul Fourché (3 lots).

S'agissant du lot 1, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications dans la réalisation de ces travaux, qui génèrent une plus-value de 239 758,53 € T.T.C. à ajouter au montant du marché initial passé à hauteur de 1 628 169,82 € T.T.C. et portant le marché à 1 867 928,35 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver l'avenant en plus value d'un montant de 239 758,53 € T.T.C. au marché passé avec la société EUROVIA, relatif à la requalification des rues Fernand Rabier, Emile Davoust et Paul Fourché. Lot n° 1 : V.R.D., portant le montant du marché initial à 1 867 928,35 € T.T.C. ;
- 2°) de déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme CHERADAME

n° 73 - Comité départemental de la prévention routière. Attribution d'une subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année 2011 à la Délégation Départementale de la Prévention Routière.

Mme PARAYRE

n° 74 - Quartier Gare. Projet d'étude pour la requalification des rues, promenades et jardins publics. Approbation d'un marché subséquent à l'accord cadre pour les maîtrises d'œuvre de projets de l'espace public.

La Ville souhaite participer à la rénovation du quartier Gare avec pour objectif la réhabilitation des espaces publics et privés. A cet effet, elle a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre : requalification des rues, des promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier, fondée sur l'accord cadre n° 11C0001 pour les maîtrises d'œuvre de projets de l'espace public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver le marché subséquent, relatif à la maîtrise d'œuvre du quartier Gare : requalification des rues, des promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier, à passer avec le groupement CCK ARCHITECTES/SEPHIA/BETA VOIRIE/THIENOT, pour un taux de rémunération de 4.82 % soit un montant provisoire de 294 020 € T.T.C. ;
- 2°) de déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme PARAYRE

n° 75 - Place d'Arc. Entretien d'espaces verts. Approbation d'une convention de participation financière à passer avec l'association syndicale libre de l'Ilot A du quartier gare.

Dans le cadre de l'aménagement de l'ensemble immobilier de la Place d'Arc à Orléans, des plantations, des pelouses, et des zones de circulation ont été réalisées.

L'entretien de cet ensemble fait l'objet d'un contrat de prestation conclu par l'Association Syndicale Libre (A.S.L.) du centre commercial du quartier de la gare d'Orléans.

Pour maintenir une unité d'entretien, la Ville a manifesté auprès de l'A.S.L. de l'Ilot A son intention de participer au coût de l'entretien des espaces verts des terrasses pour les seules parcelles lui appartenant par voie de convention. La Ville versera à l'A.S.L. Ilot A une participation forfaitaire annuelle de 3 354,05 € pour l'année 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver la convention à passer avec l'Association Syndicale Libre de l'Ilot A du quartier Gare fixant la participation financière de la Ville pour l'entretien d'espaces verts lui appartenant, pour une durée de quatre ans ;
- 2°) de déléguer M. le Maire pour signer la convention correspondante au nom de la Ville.

M. GAINIER

n° 76 - Comité de quartier Orléans Saint-Marceau. Attribution d'une subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 5 700 € au comité de quartier Orléans Saint-Marceau pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

M. GAINIER

n° 77 - <u>Association Les Amis des Roses orléanaises. Attribution</u> d'une subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 570 € à l'association « les Amis des Roses Orléanaises » pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

M. BLANLUET

n° 78 - Association Blossières Initiatives. Attribution d'une subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 995 € à l'association Blossières Initiatives pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

M. LANGUERRE

n° 79 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Boutique. Fixation du prix de vente d'objets.

La boutique du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret propose à la vente différents objets en lien avec le Parc et quelques produits touristiques du Loiret.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de nouveaux objets proposés à la boutique du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, selon le tableau présenté en annexe à la délibération.

Adopté par 51 voix. Il y a 3 abstentions.

Mme SAUVEGRAIN

n° 80 - <u>Site Internet de la Ville. Convention d'adhésion au comarquage avec Service-Public.fr.</u>

Les collectivités territoriales peuvent obtenir de la Documentation Française, opérateur du site www.service-public.fr, des licences leur permettant d'utiliser les données propres de service-public.fr pour une diffusion sur leur site Internet institutionnel selon le procédé de co-marquage.

Pour pouvoir continuer à bénéficier de ce service très apprécié des internautes orléanais, la Ville doit dorénavant conclure une convention d'adhésion relative aux droits concédés.

La licence, délivrée gratuitement, est concédée pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention d'adhésion ; elle est renouvelable par tacite reconduction.

- 1°) d'approuver la convention d'adhésion au co-marquage service-public.fr à passer avec la Direction de l'Information Légale et Administrative du Secrétariat Général du Gouvernement ;
- 2°) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN

n° 81 - Jardin des Plantes. Réaménagement des locaux pour les équipes du patrimoine. Lot n° 3 - couverture bac acier et translucide et lot n° 6 - chauffage / ventilation. Approbation de marchés.

Dans le cadre de la réorganisation des services de la Ville, il a été décidé de réaménager les locaux du jardin des plantes pour une partie des équipes techniques du Patrimoine. Les lots n° 1, 2, 4 et 5 ont été attribués.

Les lots n° 3 : couverture bac acier translucide et n° 6 : chauffage ventilation ont été déclarés infructueux et relancés selon une procédure adaptée.

Après avis de la Commission d'Appels d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver les marchés à procédure adaptée pour les lots suivants :
- lot 3 : couverture bac acier translucide, pour un montant de 55 732, 40 €T.T.C. avec la société S.M.A.C. ;
- lot 6 : chauffage ventilation, pour un montant de 13 036,68 € T.T.C. avec la société A.C.S. ;
- 2°) de déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés, au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 82 - Acquisitions, livraisons, réparations de roues et pneumatiques de véhicules et de fournitures associées.

Approbation d'un marché après appel d'offres.

Les services du garage municipal assurent les réparations des véhicules appartenant à la Ville. Ainsi, des interventions se font sur les pneumatiques des différents véhicules légers, poids lourds ou véhicules spécifiques de toute la flotte et différentes commandes sont passées pour des acquisitions ou réparations.

A cet effet, une consultation a été lancée pour un marché à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible trois fois.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1) d'approuver le marché après appel d'offres ouvert européen à bons de commandes à passer avec la société Orléans Pneumatiques pour un montant minimum annuel de 20 000 € T.T.C. et un montant maximum annuel de 80 000 € T.T.C. pour une durée d'un an à compter du premier janvier 2012, reconductible trois fois par période d'un an ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS HUMAINES

Mme SAUVEGRAIN

n° 83 - C.C.A.S. Poste de responsable des agences sociales du secteur sud. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) de décider du recrutement par voie contractuelle du responsable des agences sociales du secteur sud, pour une période d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans ;
- 2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement ;
 - 3°) d'autoriser le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville.

Adopté par 51 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 84 - Culture et Création Artistique. Postes d'archéologues : antiquisant, protohistorien et expertise du bâtiment. Autorisation de les pourvoir par voie contractuelle.

Les appels à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir les trois postes d'archéologues par voie contractuelle au sein de la Direction de la Culture et de la Création Artistique pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans pour les postes d'archéologues antiquisant et protohistorien et pour une durée de trois ans pour le poste d'archéologue expertise du bâti :
- 2°) d'autoriser M. le Maire à signer les contrats ou avenants correspondants au nom de la Ville.

Adopté par 51 voix. Il y a 3 abstentions.

Mme SAUVEGRAIN

n° 85 - <u>Développement urbain. Poste de chargé de projet Plan</u> <u>Local d'Urbanisme. Autorisation de le pourvoir par voie</u> <u>contractuelle.</u>

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de chargé de projet P.L.U. au sein de la Direction de l'Urbanisme par voie contractuelle pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans ;
- 2°) d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville.

Adopté par 51 voix. Il y a 3 abstentions.

Mme SAUVEGRAIN

n° 86 - Prévention réussite. Poste de responsable de la maison de la réussite de l'Argonne. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir par voie contractuelle le poste de responsable de la maison de la réussite de l'Argonne, rattaché à la Direction Générale Adjointe Famille et Solidarité, pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans :
- 2°) d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville.

Adopté par 51 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 87 - Espace Public. Poste de chargé d'opérations. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à pourvoir le poste de chargé d'opérations au sein de la Direction de l'Espace Public par voie contractuelle pour une durée de 3 ans ; et à signer ledit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville.

Adopté par 51 voix contre 3.

- Question orale de M. RICOUD relative à la baignade et aux activités nautiques à l'Île Charlemagne et à la fermeture de l'agence E.D.F. et au déplacement du Crédit Mutuel à La Source.

Orléans, le 3 octobre 2011

Le Maire, Serge GROUARD